



RAPPORT DU MAIRE À L'INTENTION DES CITOYENS

FAITS SAILLANTS 2017

L'article 176.2.2 du Code municipal du Québec stipule que lors d'une séance ordinaire au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

1) LE RAPPORT FINANCIER

Les revenus et les dépenses

Le budget adopté pour 2017 était de 510 770 \$. L'année s'est terminée avec un surplus de 63 729\$.

Ce surplus s'explique par :

- ✓ Plus de revenus dans différents postes budgétaires;
 - Subvention Salariale pour l'employé du camping;
 - Aide financière de la caisse et des gouvernements pour le 75 e
- ✓ Moins de dépenses dans le projet de l'eau potable;

L'état des surplus

- ✓ Activité d'investissement de 30 703 \$
- ✓ Surplus non affecté de 158 504 \$(incluant 63 729\$)

Réalisation 2017

- ✓ Réparation de la niveleuse
- ✓ Panneau de bienvenue aux entrés de la ville
- ✓ Panneau pour le bureau municipal
- ✓ Activité du 75e anniversaire de la Ville de Belleterre
- ✓ Réparation du plancher du garage et de 2 trottoirs
- ✓ Réparation égout sur la 2e rue

2) LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

- ✓ Le rapport financier consolidé 2017 de la municipalité a été vérifié par Champagne Bellehumeur Guimond Inc.
- ✓ La vérification a été effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada.
- ✓ De l'avis du vérificateur, les états financiers de la Ville de Belleterre donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017.
- ✓ La municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.
 - Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipale et l'Occupation du territoire portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire,

Bruno Boyer